

FEUILLETON DU MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 2 MARS 1889

GUET-APENS

TROISIÈME PARTIE

HONNEUR POUR HONNEUR

—Que M. le juge ne se fâche pas, surtout. Ce n'est pas un moyen de police que j'ai employé. Cela va paraître extraordinaire à monsieur le juge. Nous autres, hommes d'imagination, nous pouvons passer parfois pour des êtres bizarres. Mais la fin justifie les moyens. Et pour tuer un lièvre, toutes les ruses sont bonnes au chasseur.

—Au fait, monsieur Courlande, au fait.

—J'y suis, monsieur le juge, j'y suis!

Courlande réfléchit; évidemment il hésitait. Enfin il se décida à parler.

—Le crime de Jean de Montmayeur n'avait pas eu de témoin; et le misérable avait bien pris ses précautions pour ne pas être accusé. Il avait compté, vous le savez, sans le hasard, Bourreille, revenu à lui, avait gardé sa connaissance assez de temps pour écrire sur la muraille une phrase accusatrice. Cette phrase, toute tronquée et incomplète qu'elle soit, n'en est pas moins probante. Et Claudine et Lucienne l'ont lue. Vous savez, monsieur le juge, que Montmayeur a effacé cette inscription juste à temps pour ne pas être pris, détruisant ainsi la seule preuve qui existait contre lui, si tant est que cela pût être considéré comme une preuve.

—Sinon comme une preuve, du moins comme un indice très grave.

—Montmayeur était donc désormais tranquille et il n'avait plus qu'à attendre patiemment l'exécution de ce pauvre Doriat. Il ne se doutait pas, ou s'il l'a soupçonné, ses soupçons n'ont pas duré longtemps, que Claudine et Lucienne avaient lu l'accusation de Bourreille. Autrement sa quiétude n'eût pas été aussi complète. C'est moi qui me suis chargé de le lui apprendre.

—Dans quel but? Vous pouviez perdre Lucienne.

—Non; Lucienne est protégée par l'amour que Montmayeur a pour elle.

—Et Claudine.

—Celle-là était et elle est encore en danger. Et c'est justement là que je voulais en venir.

—Ah!

—Monsieur le juge va comprendre. Montmayeur tranquille, sûr de lui, c'était Montmayeur impuni. Cela ne faisait pas mon affaire. Au contraire Montmayeur sachant que son crime à eu presque des témoins, c'est un Montmayeur pris d'épouvante, perdant son sang-froid et par conséquent faisant des imprudences. Ai-je raison?

—Peut-être.

—Je l'ai donc averti que Claudine et Lucienne n'avaient eu pour but, tout d'abord, que son châtiment. Mais je me suis arrangé de façon à ce qu'il crût toujours en l'amour de Lucienne, malgré la singularité, disons le mot, la monstruosité de cet amour.

No 22

—Et aujourd'hui?

—Il y croit encore, du moins je l'espère.

—Mais je ne vois pas encore où vous voulez en venir.

—Montmayeur, confiant dans l'amour de Lucienne, la considère presque comme une complice et ne redoute pas d'elle la divulgation de son secret. Son intention est bien évidemment de faire de Lucienne sa femme. Donc, il ne songe à aucune entreprise contre elle. Reste Claudine.

—Eh bien?

—Claudine morte, c'est la sécurité pour lui. C'est Claudine qui a découvert l'accusation de Bourreille. C'est Claudine qui a prévenu Lucienne. C'est grâce à Claudine que la justice a été avertie. C'est Claudine qui peut le perdre. Claudine était un danger pour lui. Elle devait mourir. Il la condamna!

—Que dites-vous? fit le juge se dressant.

—Je dis ce qui est. Pour cacher son premier crime, je suis arrivé à obliger Montmayeur d'en commettre un second. Il l'a préparé. Il a été, du

me soit permis, du moins, de vous dire, pour ma justification, que toutes les précautions humaines possibles étaient prises et que, dans le cas où un malheur serait arrivé, où Claudine eût payé de sa vie ma trop grande imagination, je me serais tué aussitôt, et j'ai une femme et trois garçons, monsieur le juge.

M. de Moraines considérait attentivement ce petit homme. Il avait démêlé ce qu'il y avait de romanesque dans cette tête surchauffée. Il ne voulut pas le gronder davantage. Cependant il ajouta:

—Votre mort n'eût point racheté celle de Claudine. Continuez, monsieur Courlande.

—Montmayeur essaya d'empoisonner Claudine en mêlant de l'arsenic à sa boisson.

—C'est horrible murmura M. de Moraines.

—N'est-ce pas? Ah! il est complet, le Montmayeur. Et il ne l'aura pas volée, la guillotine. La première fois, il a mis une dose capable de rendre Claudine malade, mais non de la tuer. La seconde fois, il a augmenté la dose, pour hâter la

mort. La troisième fois, voulant en finir d'un seul coup, et sans doute effrayé de voir que Claudine ne semblait pas plus malade et que son état n'offrait aucun symptôme d'empoisonnement, il administra une dose capable de tuer deux hommes.

—Comment êtes-vous si bien renseigné?

—C'est bien simple. Inutile de vous dire que Claudine connaissait les aimables tentatives de Montmayeur contre sa vie, ce qui diminuait beaucoup le danger qu'elle courait, Claudine ne buvait rien. Lucienne mettait précieusement le poison de côté, me l'apportait; je le faisais analyser et Sarlat, le chimiste attaché à la préfecture, me rédigeait chaque fois un rapport circonstancié.

—Ces rapports?

—Les voici tous les trois.

Le juge d'instruction en prit connaissance. Ils étaient précis. La boisson remise par trois fois à Sarlat était empoisonnée.

—Votre but est atteint, monsieur Courlande. Montmayeur est perdu. Que comptez-vous faire?

—Je l'ignore encore. Je voudrais livrer ce misérable si bien et si complètement, qu'aucune défense ne lui serait possible. J'y arriverai.

—Bientôt?

—Demain, monsieur de Moraines.

Et voilà justement pourquoi j'étais venu. Tout d'abord pour vous mettre au courant de ce que j'ai fait. Ensuite, pour vous dire que je ne puis

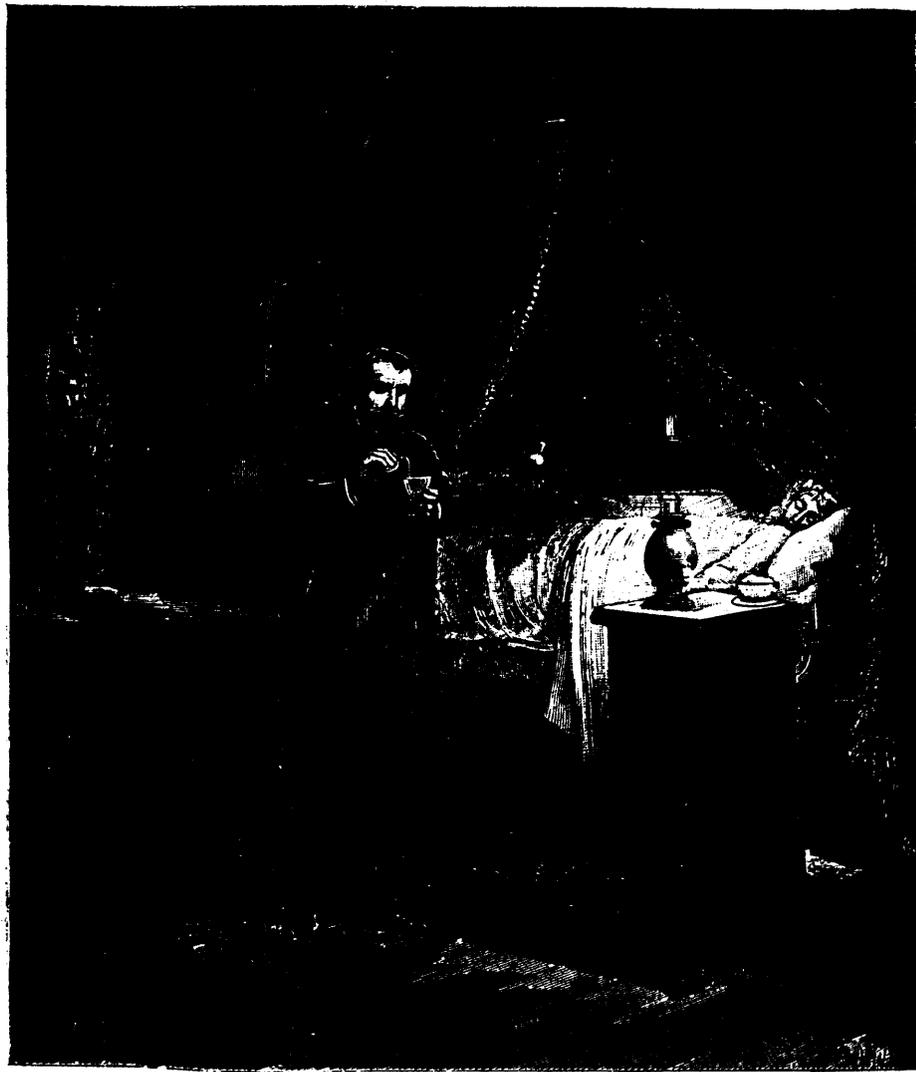
plus rien sans vous. Je ne suis qu'un simple agent, moi, c'est-à-dire un instrument plus ou moins bien dressé. Vous êtes la justice qui frappe et punit. Demain je viendrai vous chercher. Votre blessure vous permettra-t-elle de m'accompagner à Garches? La journée, sans doute, sera pleine d'émotions. Etes-vous assez fort pour les supporter?

—L'intérêt sacré de la justice passe avant toute autre considération, monsieur Courlande. Vous pouvez demain, n'importe à quelle heure, compter sur moi!

—Merci, monsieur le juge.

Courlande quitta M. de Moraines. Il revint à pied de Versailles à Garches. Il avait besoin de réfléchir à ce qu'il allait faire.

Le petit homme, malgré tout, n'était pas tranquille. Montmayeur était bien fort. Il craignait



Avec les mêmes précautions Montmayeur versa le poison.— Voir page 70, col. 2.

reste, comme toujours servi par les circonstances. Claudine, blessée dans l'incendie des Bernadettes, avait été apportée à la fabrique, sans connaissance. Elle était pour ainsi dire à la dévotion de Montmayeur. Ah! le gredin. Il s'en est fallu de peu qu'il ne réussit cette fois comme l'autre.

—Pas de disgressions, monsieur Courlande, je vous en prie. Ce que vous avez tenté était très grave, avec un homme comme Montmayeur. Il aurait pu se faire que vous ayez à vous reprocher la mort de cette jeune fille.

—Je le sais et je n'en suis pas à mon premier remords.

—Quel que soit le résultat de votre ruse et de votre dangereuse audace, je vous blâme, monsieur Courlande.

L'agent baissa la tête.

—Je m'y attendais, monsieur le juge, mais qu'il